



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE  
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

# **RAPPORT DU JURY**

**Concours externe**

**D'officiers de port adjoints**

**Session 2021**

## **Rédacteur**

---

*Monsieur Bruno BARADUC - Administrateur général hors classe*

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

# SOMMAIRE

## Table des matières

1 - PRESENTATION GÉNÉRALE .....	5
2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	5
3 - L'ÉPREUVE ORALE .....	6
4 - STATISTIQUES .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.6



# *Rapport général du président du jury*

*Monsieur Bruno BARADUC, administrateur général hors classe*

## **CONCOURS EXTERNE D'OFFICIERS DE PORT ADJOINTS**

**SESSION 2021**

### **1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Le concours ouvert pour le recrutement d'officiers de ports adjoints (lieutenants de ports) par l'arrêté du 28 janvier 2021 au titre de l'année 2021, s'est déroulé le 30 mars 2021 (épreuves écrites) et du 31 mai au 01 juin 2021 (épreuves orales).

Le concours était ouvert pour 8 postes, selon l'arrêté du 21 mars 2021.

Le jury avait été préalablement composé selon l'arrêté du 26 mars 2021.

Sur les 19 candidats inscrits, 7 ne se sont pas présentés aux épreuves écrites, 12 ont composé.

A l'issue des épreuves le jury a retenu 8 candidats admissibles. Tous se sont présentés aux épreuves orales, soit 1 par poste ouvert ce qui ne permet aucune sélectivité.

Une réflexion devrait être conduite pour attirer davantage de candidats pour ce concours, en conservant un niveau de formation initiale et d'expérience maritime nécessaires pour accéder au corps d'officiers de ports adjoints. La base des candidatures pourrait être élargie au-delà des compétences spécifiques exigées pour le concours actuel, sous réserve de la mise en place d'une formation initiale qui n'existe pas aujourd'hui.

### **2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE**

L'épreuve écrite consistait en un cas concret, retraçant une situation typique pouvant se retrouver dans le cadre de la fonction d'officier de port adjoint.

Elle a donné lieu aux commentaires suivants :

L'épreuve écrite comportait 26 questions réparties en trois thèmes : Sécurité ; Droit maritime; Balisage ; Construction des navires ; Sûreté maritime et Stabilité, soit un balayage de l'ensemble du programme du concours.

Le niveau demandé pour le concours d'OPA est d'avoir des connaissances dans ces différents domaines et de savoir les mettre en œuvre sur des cas pratiques. Les réponses aux questions doivent être courtes, précises et claires.

En droit, le niveau de connaissances des candidats a été jugé faible montrant un manque de préparation alors que la seule lecture du code des transports aurait permis de répondre à la plupart des questions.

Par contre, les questions sur la sécurité et le balisage qui font partie des connaissances supposées acquises pour se présenter au concours ont été particulièrement bien traitées par une grande majorité des candidats. L'un d'entre eux a même frôlé la note maximum.

Ce n'a pas été le cas des questions sur la sûreté et la stabilité qui sont généralement mal connues des candidats bien qu'elles fassent partie des questions très régulièrement posées chaque année dans ce concours, sous une forme ou sous une autre.

Le niveau d'anglais a été jugé bon pour une majorité des candidats mais insuffisant pour l'un d'entre eux (note éliminatoire).

Au final, 4 candidats ont été éliminés pour une note éliminatoire à l'étude de cas et un pour la seule épreuve d'anglais.

### **3 - L'ÉPREUVE ORALE**

Les présentations du parcours professionnel ont dans l'ensemble été bien préparées et bien restituées. Mais les lacunes notées en droit maritime lors de l'épreuve écrite ont été confirmées à l'oral. Elles sont toutefois moins graves pour le concours d'OPA que pour le concours d'OP.

Les candidats ont répondu correctement aux questions diverses posées par le jury et à des mises en situation pratique.

Les trois premiers candidats ont été particulièrement brillants.

5 candidats ont été admis sur la liste principale mais aucun sur la liste complémentaire, bien que la probabilité de la libération de deux postes supplémentaires offrait cette possibilité (deux candidats présents également sur le concours d'officiers de ports).

## 4 – STATISTIQUES

Année	Nombre de poste	Nombre d'inscrits	Présents écrits	Admissible	Présents oral	Liste principale	Liste complémentaire
2013	21	36	27	20	20	15	0
2014	19	33	28	16	16	16	0
2015	13	31	23	13	13	13	0
2016	9	38	28	17	17	9	4
2017	5	33	20	12	12	5	2
2018	6	24	24	10	10	6	2
2019	3	24	16	11	10	5	4
2020	6	13	12	7	7	6	0
2021	8	19	12	8	8	5	0



**MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*